

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016- 528 du 24 août 2016

portant détachement de Madame Ginette
AFANWOUBO épouse HOUNSA, Magistrat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant Statut de la Magistrature ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Vu** le décret n° 96-540 du 29 novembre 1996 portant nomination à la Primature de Madame Ginette AFANWOUBO épouse HOUNSA en qualité de Conseiller Technique aux Affaires Sociales et à la Condition Féminine ;
- Vu** la lettre n° 134-C/PR/CSM/SG du 03 août 2015 relative à l'avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature au détachement du Magistrat Ginette AFANWOUBO épouse HOUNSA ;
- Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 28 juillet 2015 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 août 2016,

D E C R E T E :

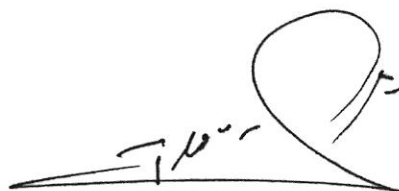
Article 1^{er}: Conformément aux dispositions de l'article 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant Statut de la Magistrature, Madame **Ginette AFANWOUBO épouse HOUNSA** est mise en position de détachement, à titre de régularisation, à la Primature.

Article 2: L'intéressée est remise à la disposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, pour emploi.

Article 3: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter du 12 novembre 1998, date de sa nomination en qualité de Conseiller à la Cour d'Appel de Cotonou et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

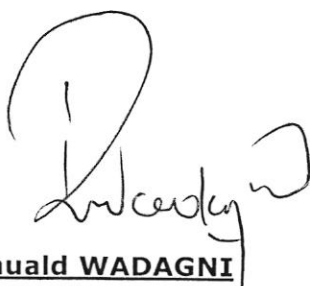
Fait à Cotonou, le 24 août 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et
de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC2 MEF : 2 MJL : 2 AUTRES MINISTERES : 19 SGG 4 INTERESSEE : 1 JORB 1.-